

**Département du Bas-Rhin**  
 Arrondissement de Molsheim  
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 20 Février 2017  
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM  
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 20 février 2017 sur convocation  
 Adressée par le Président le 13 février 2017.

**Étaient présents:** Madame Alice MOREL, (Vice-présidente), Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Christiane CUNY, Laurence JOST, Christine MORITZ, Michèle POIROT, Martine KWIATKOWSKI, Christiane OURY, Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Geneviève GABRIEL, Sabine KAEUFLING. Messieurs Marc DELLENBACH, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Patrick BEIN, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Gérard DESAGA, Hubert HERRY, Laurent BERTRAND, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Paul FISCHER, Alain HUBER.

**Avaient donné procuration :** Monsieur Alain FERRY (vice-Président) (proc à Alain HUBER), Madame Edwige TOMAZ (proc à Sabine KAEUFLING). Messieurs Gérard DOUVIER (proc à Jean Claude CASNER), Guy HAZEMANN (proc à Nicole LIGNEL), Emile FLUCK (proc à Serge GRISLIN), Vincent FELDER (proc à Marc GIROLD), Jean VOGEL (proc à Jean Pol HUMBERT), Frédéric BIERRY (proc à Laurent BERTRAND), Pierre REYMANN (proc à Jean COURRIER).

**Excusée :** Madame Nathalie CALMES-CARDOSO.

**Suppléants :** Mesdames Nicole LIGNEL, Véronique SLIPKO, Francine MICHEL. Messieurs Jean-Claude CASNER, Serge GRISLIN, Bernard MARCHAL, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER-LOUX.

**Suppléants excusés :** Mesdames Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Paul HUMBERT, Nicolas BONEL.

**Assistaient à la réunion :** Mesdames Eléonore CARL, Anne Catherine OSTERTAG. Monsieur Eric MUZIOTTI.

**Ordre du Jour**

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 06 février 2017,
- 3) Communications,
- 4) CIDFF : demande de subvention 2017,
- 5) ALT : PAEJ : demande de subvention 2017,
- 6) Moto-Club de la Vallée de la Bruche : demande de subvention
- 7) Compte Administratif 2016 (Budget principal, Déchets ménagers et assimilés et Budget Annexe « Ecrus et Muhlbach/Bruche »)
- 8) Compte de gestion du perceuteur 2016,
- 9) Affectation de résultats,
- 10) Budget Primitif 2017 (Budget principal et Budgets Annexes «Déchets ménagers et assimilés et Ecrus »),
- 11) Taux d'imposition applicables pour 2017,
- 12) Budget d'Action Sociale
- 13) Budget lotissement de la zone d'activités de Muhlbach sur Bruche : suppression budget annexe
- 14) Divers.

**1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2017**

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 23 janvier 2017 est approuvé, à l'unanimité .

**2) DECISIONS DU BUREAU DU 06 FEVRIER 2017,**

**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : PROPRIETAIRES OCCUPANTS**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder des subventions d'un montant total de 7 217.00 € à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

**ENTRETIEN DES BATIMENTS,**

**CONFORMEMENT** à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de confier à

- L'entreprise GENIE CLIMATIQUE DE L'EST des travaux de réparation de l'installation de la sous station-solaire à la Salle Polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 699.00 € HT et la remise en état du plancher chauffant pour un montant évalué à 302.00 € HT,.
- L'entreprise ERIC PAYSAGES des travaux d'entretien annuel des espaces verts du Hall des sports de Schirmeck pour un montant évalué à 1 400.00 € HT.
- L'entreprise ERIC PAYSAGES des travaux d'entretien annuel des espaces verts du terrain de foot de Barembach pour un montant évalué à 6 983.00 € HT.
- L'entreprise JUILLOT des travaux de remplacement du platelage de la passerelle sur le ruisseau d'Albet au Collège de La Broque pour un montant évalué à 1 580.00 € HT
- L'entreprise JUILLOT des travaux de remplacement de l'ouvrant de la porte des toilettes et de la salle du 1er étage, d'un ferme porte et d'une gâche au hall des sports de Schirmeck pour un montant évalué à 553.00 € HT et des travaux de modification du meuble bar à la salle polyvalente de La Broque pour un montant évalué à 210.00 € HT.
- L'entreprise SATD, le remplacement des filets de football au stade des Grives à Baremach pour un montant évalué à 840.00 € HT.

**AUTORISE** le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

**MAF : WISCHES-HERSBACH : PROGRAMME DE DECONSTRUCTION : DROIT D'EAU :**

CONFORMÉMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Octobre 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré,,

**DECIDE** de

- Procéder à l'abattage et au débardage d'arbres, de passer commande à la société Patrick HOLVECK Sarl pour un montant de 5 100.00 € HT et de payer les factures correspondantes.
- Réaliser un levé topographique du canal usinier
- Confier au cabinet RP Avocats le dépôt du dossier auprès des services de l'Etat

Les sommes nécessaires seront prélevés sur le programme " Site de la MAF à Wisches ".

**3) COMMUNICATIONS,**

Monsieur le Président informe le conseil de communauté de la désignation de Monsieur Jean-Paul HUMBERT, adjoint à Bourg Bruche en qualité de suppléant de Monsieur Marc DELLENBACH, maire de Bourg Bruche, délégué titulaire.

**TRAVAUX**

Le chantier de la Ferme du Bambois a démarré.

La 1<sup>ère</sup> réunion de chantier pour la piscine se tiendra ce mardi 21 février à 14 heures.

La démolition sur le site de la MAF est achevée.

Zone d'activités de Russ, nous sommes dans l'attente de la pose des luminaires.

**4) CIDFF : DEMANDE DE SUBVENTION 2017,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), relative à une action de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de **1 100.00 €** au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

**CHARGE** le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

**DEMANDE** qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6572 « Divers » du Budget primitif 2017.

2017-011

**5) ALT : PAEJ : DEMANDE DE SUBVENTION 2017,**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Madame la Présidente de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT) relative aux permanences des Points d'Accueil et d'Ecoute pour les Jeunes dans la Vallée de la Bruche.

CR CC du 20 FEVRIER 2017

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante et une voix (41) pour, quatre (4) abstentions et une (1) voix contre,

**DECIDE** de s'associer à la réalisation de ce projet et d'apporter un concours financier d'un montant de 6 814.00 € à l'Association de Lutte contre la Toxicomanie (ALT).

**CHARGE** le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche de la mise en œuvre et du suivi de cette opération,

**DEMANDE** qu'un bilan soit dressé à l'issue de cette opération,

La somme nécessaire au paiement est prévue au compte 6572 « Divers » du Budget primitif 2017.

#### **6) MOTO-CLUB DE LA VALLEE DE LA BRUCHE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté la demande de subvention de Monsieur le Président du Moto-Club de la Vallée de la Bruche.

Le Moto-Club de la Vallée de la Bruche organise les 13 et 14 mai 2017 le Championnat de France de Moto cross féminin sur son terrain à Bourg-Bruche. Les autres manifestations prévues ces deux journées sur le site sont :

- Le championnat Grand Est de Side-car,
- Les championnats d'Alsace-Lorraine Excellence- Quads- Espoirs 85 cc
- Le challenge et Trophée Alsace Lorraine.

Le coût global de cette manifestation est évalué à **57 000,00 €** et la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche est sollicitée à hauteur de **3 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante cinq voix (45) pour et une (1) abstention,

**DECIDE** de verser à cette association la somme de **3 000,00 €**.

#### **7) COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (BUDGET PRINCIPAL, DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET BUDGET ANNEXE « ECRUS ET MUHLBACH/BRUCHE »)**

Monsieur Pierre GRANDADAM, Président, ayant quitté la salle, Monsieur Marc SCHEER, Vice Président, assure la présidence.

Le Compte Administratif pour l'année 2016 s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	7 972 447.79 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	7 105308.02 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	15 070 997.33 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	5 861 642.45 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	5 854 883.97 €

Le Compte Administratif 2016 est approuvé à l'unanimité.

2017-012

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités de Muhlbach sur Bruche s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	691 747,91 €
-------------------------------------	--------------

<b>Dépenses d'investissement :</b>	691 747,91 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	691 747,91 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	691 747,91 €
<b>Déficit global de clôture :</b>	0.00 €

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la zone d'activités de Muhlbach sur Bruche est approuvé à l'unanimité.

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	707 292.33 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	1 429 739.63 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	1 407 292.33 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	704 365.83 €
<b>Déficit global de clôture :</b>	25 373.80 €

Le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque est approuvé à l'unanimité .

Le Compte Administratif du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit :

<b>Dépenses de fonctionnement :</b>	1 357 677,00 €
<b>Dépenses d'investissement :</b>	0,00 €
<b>Recettes de fonctionnement :</b>	1 357 677,00 €
<b>Recettes d'investissement :</b>	0,00 €
<b>Déficit global de clôture :</b>	0.00 €

Le Compte Administratif du Budget annexe pour les Déchets ménagers et assimilés de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche est approuvé à l'unanimité .

**L'excédent global du Budget Général et des budgets annexes est de 5 829 510.17 €.**

#### **8) COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR 2016.**

Le Compte de Gestion du Percepteur pour 2016 correspondant au Compte Administratif 2016 est approuvé, à l'unanimité.

#### **9) AFFECTATION DE RESULTATS**

Le Conseil de Communauté, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

2017-013

Après avoir approuvé à La Broque, le 20 Février 2016, le compte administratif 2016, qui présente un excédent de fonctionnement cumulé (hors restes à réaliser) d'un montant de 7 098 549.54 €.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'exécution global de	1 243 665.57 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de	4 813 000.00 €
Entraînant un besoin de financement de 6 056 665.57 €	

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016

CONSIDERANT les besoins recensés pour l'exercice 2017,

CONSIDERANT que le budget de 2016 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (compte 023) à la section d'investissement (compte 021) de 6 319 909.21 €.

DECIDE, à l'unanimité, sur proposition du Vice Président d'affecter au budget de l'exercice 2017 le résultat, comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'Investissement (3) :	1 243 665.57 €
- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) :	1 243 665.57 €
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) :	5 854 883.97 €

**10) BUDGET PRIMITIF 2017 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES «DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ET ECRUS »).**

Monsieur le Président présente le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités de Muhlbach-sur-Bruche, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus à La Broque et le Budget Primitif Déchets ménagers et Assimilés pour l'exercice 2016.

Le Budget Primitif de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	14 375 000,00 €
Dépenses d'investissement :	13 730 000,00 €
Recettes de fonctionnement :	14 375 000,00 €
Recettes d'investissement :	13 730 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, par quarante quatre (44) voix pour, une (1) abstention et une (1) voix contre, le Budget Primitif de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche.

Le Budget Primitif du Budget annexe du lotissement de la Zone d'Activités des Ecrus à La Broque s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	2 847 457,00 €
Dépenses d'investissement :	2 648 473,50 €
Recettes de fonctionnement :	2 847 457,00 €
Recettes d'investissement :	2 648 473,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif du lotissement Zone d'Activités des Ecrus.

Le Budget Primitif pour les Déchets ménagers et assimilés s'établit comme suit :

2017-014

Dépenses de fonctionnement :	1 450 000,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €
Recettes de fonctionnement :	1 450 000,00 €

**Recettes d'investissement :** 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif Déchets ménagers et assimilés.

### **11) TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES POUR 2017.**

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, par quarante quatre (44) voix pour, une (1) abstention et une (1) voix contre

Vote les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2017 :

Taxe d'habitation =	6,95 %
Foncier Bâti	4,28 %
Foncier non bâti =	27.06 %
FPU	23.71 %

Soit un produit fiscal attendu de **5 012 071,00 €**.

### **12) BUDGET D'ACTION SOCIALE**

**VU** la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2015 relative à la suppression du Budget annexe du Bureau d'Action Sociale,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les comptes de dissolution du Bureau d'Action Sociale et la reprise des résultats de fin d'année 2015 aux chapitres 001 et 002 du Budget principal comme suit : ligne 002 – 2 016.69 € et ligne 001- 2 606.93 €.

### **13) BUDGET LOTISSEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DE MUHLBACH SUR BRUCHE : SUPPRESSION BUDGET ANNEXE**

Un budget annexe Lotissement de la Zone d'Activités de Muhlbach sur Bruche a été créé en 2006 pour aménager la Zone d'Activité Intercommunale au lieu dit Breimatt, sur la commune de Muhlbach sur Bruche. Le programme d'acquisition de terrains et de travaux d'aménagement a été conduit pour un montant de 1 030 469.33 € HT. Les recettes sont les suivantes :

➤ Dotation de Développement Rural :	184 165.95 €
➤ Vente de Terrains :	376 944.82 €
➤ CcVB autofinancement :	466 856.75 €
➤ Divers :	2 501.81 €

**CONSIDERANT** que le programme est achevé

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de supprimer le Budget Annexe « Lotissement de la Zone d'Activités de Muhlbach sur Bruche » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de reprendre les résultats et les restes à recouvrer au sein du Budget Général.

2017-015

### **14) DIVERS**

### **INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'une indemnisation destinée à couvrir les frais liés  
CR CC du 20 FEVRIER 2017

à l'exercice du mandat peut être instaurée par décision de l'organe délibérant.

Ces indemnités sont déterminées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice terminal de la Fonction Publique.

Il est possible d'allouer des indemnités de fonction, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, au président et aux vice-présidents.

Cette enveloppe est déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président.

Au titre des cumuls de mandats, un élu ne peut percevoir plus d'une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Au-delà, ses indemnités seront écrêtées. La part écrêtée résultant d'un cumul d'indemnités de fonction est reversée au budget de la personne publique au sein de laquelle le conseiller municipal exerce le plus récemment un mandat ou une fonction.

Madame Alice Morel et Messieurs Pierre Grandadam, Jean Bernard Pannekoecke et Marc Scheer ayant quitté la salle et ne participant pas au vote,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, par quarante cinq (45) voix pour et une (1) abstention,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier les articles L. 5211-12 et R. 5214-1, qui déterminent les conditions d'attribution des indemnités de fonction des élus des communautés de communes,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche appartient à la strate de 20 000 à 49 999 habitants,

## **DECIDE**

- 1) de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du président et des vice-présidents est égal au total de l'indemnité maximale du président (67.50 % de l'indice terminal de la Fonction Publique) et du produit de 24.73 % de l'indice terminal de la Fonction Publique par le nombre de vice-présidents.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Président : 67.50 % de l'indice terminal de la Fonction Publique,
- 1<sup>er</sup> Vice-président : 24.73 % de l'indice terminal de la Fonction Publique,
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : 24.73 % de l'indice terminal de la Fonction Publique,
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : 24.73 % de l'indice terminal de la Fonction Publique,
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : 24.73 % de l'indice terminal de la Fonction Publique,

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point indiciaire des fonctionnaires. 2017-016

- 2) d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des élus au budget de la collectivité.

**PAYS BRUCHE MOSSIG PIEMONT : DEMANDE DE SUBVENTION**

CR CC du 20 FEVRIER 2017



VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Association Bruche-Mossig-Piémont fixant la participation des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à 1.22 € par habitant pour l'année 2017,

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser à l'Association Bruche-Mossig-Piémont une participation de fonctionnement de **1.22 € par habitant**, calculée sur la population totale de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, connue au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La somme nécessaire au paiement, soit **26 816.82 €**, est inscrite au Budget Primitif 2017.

Michel Aubry : compte rendu des 3 commissions on n'a pas fait de relevés de décisions. Cela serait à faire.

Fiscalité : rejoint sur ce point par le maire de Lutzelhouse.

Alice Morel : nous avons eu ce débat lorsque nous avons décidé de la construction de la piscine d'où la traduction budgétaire

80% des di = piscine

augmentation des impôts pour ce projet

Régis Simoni voir texte.

Augmentation moment difficile

André Wolf discuter sur la fiscalité c'est avoir une vue d'ensemble respect d'une décision prise.

Alice Morel :

Accidents sur RD 1420 revenir sur l'aménagement de la traverse de Rothau

La solidarité n'est pas d'opportunité, elle se construit et l'on doit se retrouver sur l'essentiel, faire beaucoup d'efforts

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 50.**

2017-017

M. Jean Claude CASNER		Mme Alice MOREL	
Mme Nicole LIGNEL		Mme Myriam SCHEIDECKER	

M. Marc DELLENBACH		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		Mme Christiane CUNY	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
M. Patrick BEIN		M. Serge GRISLIN	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		M. Marc GIROLD	
/		M. Jean Pol HUMBERT	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
M. Laurent BERTRAND		Mme Christiane OURY	
/		M. Michel AUBRY	
Mme Marie Claude PADELLEC-ASLAN		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
/		M. Jean COURRIER	
M. Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			